



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 MARS 2019

**DELIBERATION N° : 20190329\_1**

**OBJET :** Rapport d'orientations  
Budgétaires 2019

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le : 05 AVR. 2019

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	25
Procuration	7
Votants	32
Abstention	0
Exprimés	32

L'élu délégué  
Christian LANDRY



L'an deux mille dix neuf, le vingt neuf mars à dix-sept heures quarante minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François

**Absents – Représentés**

VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda  
KERBIDI Gérald représenté par MUSSARD Harry  
GRONDIN Jean Marie représenté par MUSSARD Rose Andrée  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain  
GEORGET Marilyne représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

YEBO Henri Claude ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte, ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEBRETON Blanche, 8<sup>ème</sup> adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 29 mars 2019

**DÉLIBÉRATION N° :** 20190329\_1

**OBJET :** **Rapport  
d'Orientations  
Budgétaires 2019**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Enfin, ajoutons que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 oblige désormais les collectivités territoriales à présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Ces rappels étant faits, le conseil municipal est donc invité à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2019.

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

**Vu** l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Note Explicative de Synthèse n°1,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires 2019,

**Considérant que** dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette,

**Considérant que** dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

**Considérant que** ce rapport donne lieu à un débat,

**Considérant qu'il** est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

**Considérant que** ce rapport est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre,

**Considérant que** ce rapport fait l'objet d'une publication,

**Considérant que** le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 25**

**Pour : 32**

**Représentés : 7**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1 .-** **PREND ACTE** que le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs a été présenté et débattu en conseil municipal.

**Article 2.-** **VOTE** en faveur des orientations budgétaires de l'exercice 2019 présentées et débattues.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
L'élu délégué  
Christian LANDRY



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

## **I) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

### **A/ Le contexte international et européen**

La croissance économique

Les déficits publics

La dette publique

### **B/ Le contexte budgétaire public en France**

### **C/ Le contexte local :**

La croissance économique

Le chômage

La consommation des ménages

## **II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ**

### **A/ Les tendances 2017**

### **B/ Les niveaux d'épargne jusqu'en 2017**

### **C/ Le ratio encours de dette / épargne brute**

### **D/ Les dépenses d'investissement**

## **III) L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2018**

### **A/ Les recettes de fonctionnement**

La fiscalité

La Dotation Globale de Fonctionnement

L'octroi de mer

Les recettes d'emplois aidés

La politique tarifaire des services

### **B/ Les dépenses de fonctionnement**

### **C/ Les dépenses d'investissement**

### **D/ Les recettes d'investissement**

### **E/ Les relations financières avec l'EPCI**

## **IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

### **A/ Les autorisations de programme**

### **B/ Le plan de financement des autorisations de programme**

## **V) STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE**

### **A/ Encours de dette total**

### **B/ Stratégie de taux**

### **C/ Dette par prêteurs**

### **D/ Risques sur la dette**

### **E/ Profil d'extinction de la dette**

## **VI) LES DEPENSES DE PERSONNEL**

### **A/ La disparition des contrats aidés et l'institution des Parcours Emploi Compétences**

### **B/ L'évolution des effectifs d'emplois aidés**

### **C/ Les éléments d'évolution réglementaires**

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le 09/04/2019

**SLOW**

ID : 974-219740123-20190329-DCM20190329\_1-DE

**D/ L'impact des contraintes budgétaires**  
**E/ Les principales données chiffrées**

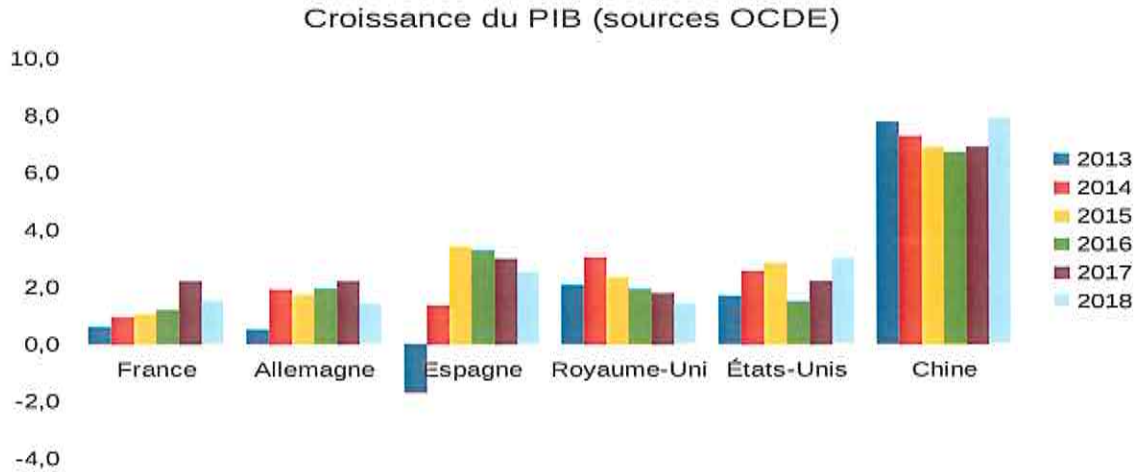
**VII) LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES POMPES FUNÈBRES**

## I) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

### A/ Le contexte international et européen

#### La croissance économique

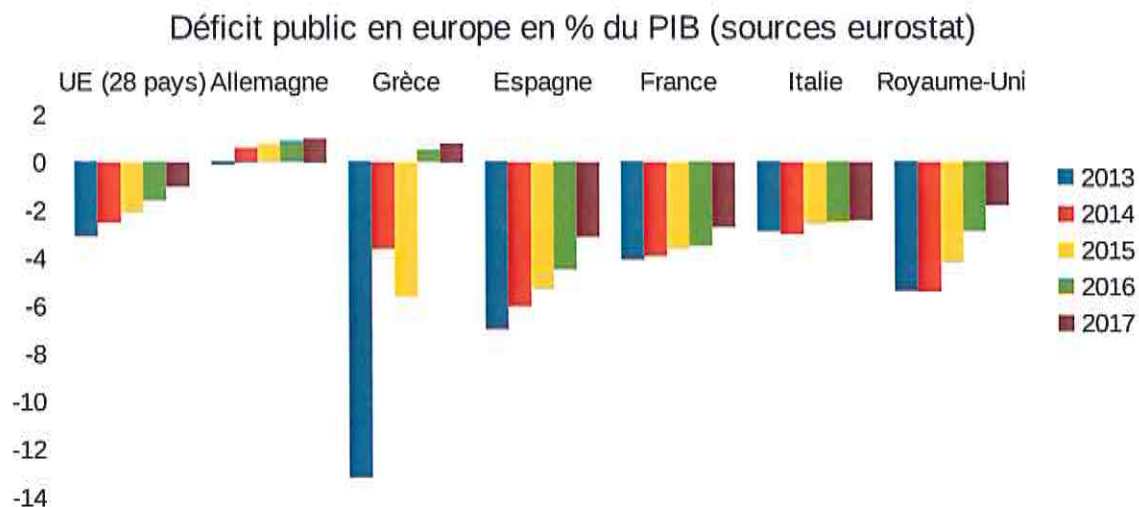
La croissance du PIB de la Chine est toujours vigoureuse en 2018. Celle des Etats-Unis connaît un cycle de progression depuis 3 ans.



En Europe, l'ensemble des pays présentés, à savoir la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni, connaît une baisse de la croissance du PIB en 2018. Les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis ainsi que le processus du BREXIT, qui devrait entrer en vigueur cette année, vont peser sur les échanges internationaux et les perspectives de croissance à court terme.

#### Les déficits publics

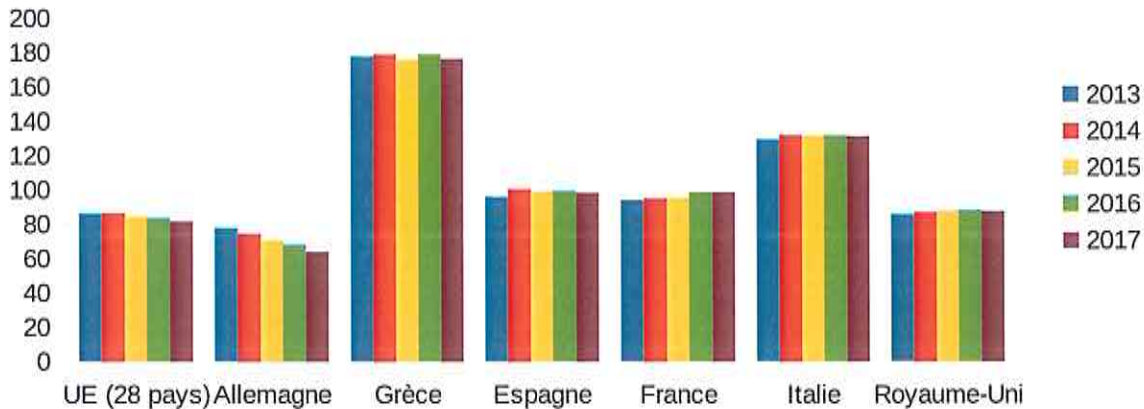
Les déficits publics tendent à diminuer partout en Europe. L'Union Européenne dans son ensemble accuse un déficit de -1 %. Nous sommes donc en dessous des 3 % de déficit prévus par le traité de Maastricht. L'Allemagne et la Grèce sont en situation d'excédent.



### La dette publique

La dette publique au sein de l'UE tend à diminuer globalement. L'ensemble des pays s'inscrit dans une amorce de réduction de celle-ci. Si l'Allemagne confirme la diminution de sa dette, la décreue n'est pas encore observée dans les pays qui sont en situation de déficit public. C'est le cas en France notamment.

Dette publique en Europe en % du PIB (sources Eurostat)



### B/ Le contexte budgétaire public en France

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 fixe des objectifs de réduction des déficits et de la dette publique en point de PIB :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (en point de PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en point de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

Cet effort de redressement sera supporté en partie par les collectivités à hauteur de 13 Md€. En effet, l'article 13 de cette loi prévoit que «les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique», à travers des objectifs sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et des objectifs sur l'évolution du besoin de financement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant.

L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre s'établit comme suit, en milliards d'euros :

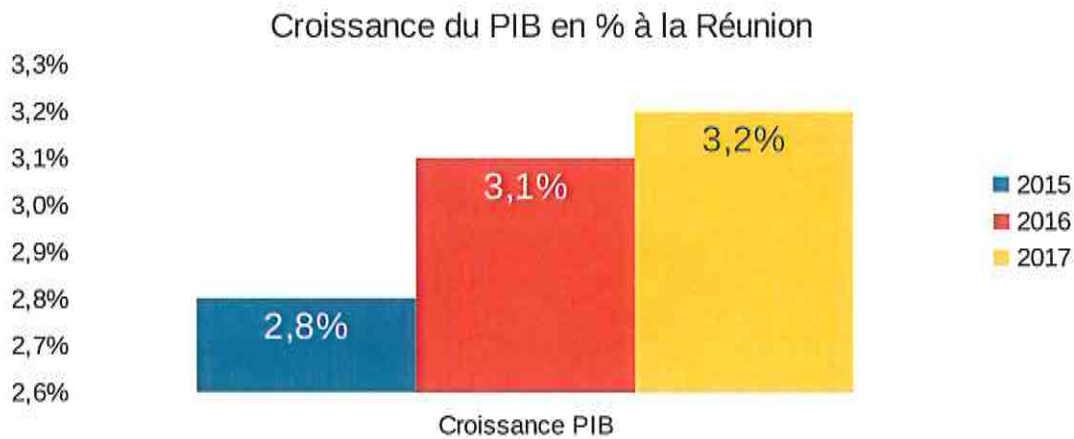
<u>Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre</u>	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

## C/ Le contexte local

Les dernières publications de l'IEDOM et de l'INSEE permettent de mesurer l'évolution de la situation économique et sociale. Force est de constater que cette situation reste mitigée avec des indicateurs dans le vert, mais nombre d'indicateurs sociaux se dégradent et ont trouvé une résonance dans la crise des « gilets jaunes ».

### La croissance économique

La croissance du PIB est toujours soutenue à la Réunion. Les derniers chiffres publiés par l'INSEE nous indiquent une croissance de 3,2 % en 2017, qui est nettement supérieure à celle de la Métropole.



### L'inflation

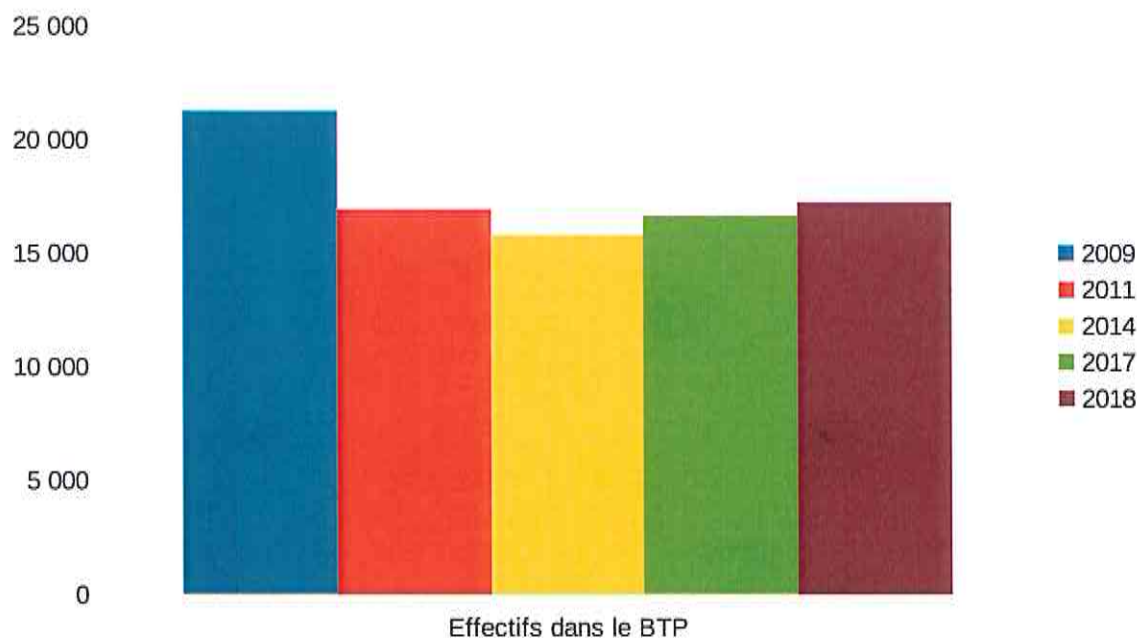
L'indice des prix à la consommation avait tendance à faiblement augmenter ces dernières années. Ainsi, l'augmentation n'était que de 0,7 % entre décembre 2015 et décembre 2017. Elle a été plus vigoureuse entre décembre 2017 et décembre 2018, puisque l'indice des prix a augmenté de 1,88 %. Le graphique ci-dessous nous montre ces évolutions avec la reprise qui est nette en 2018.





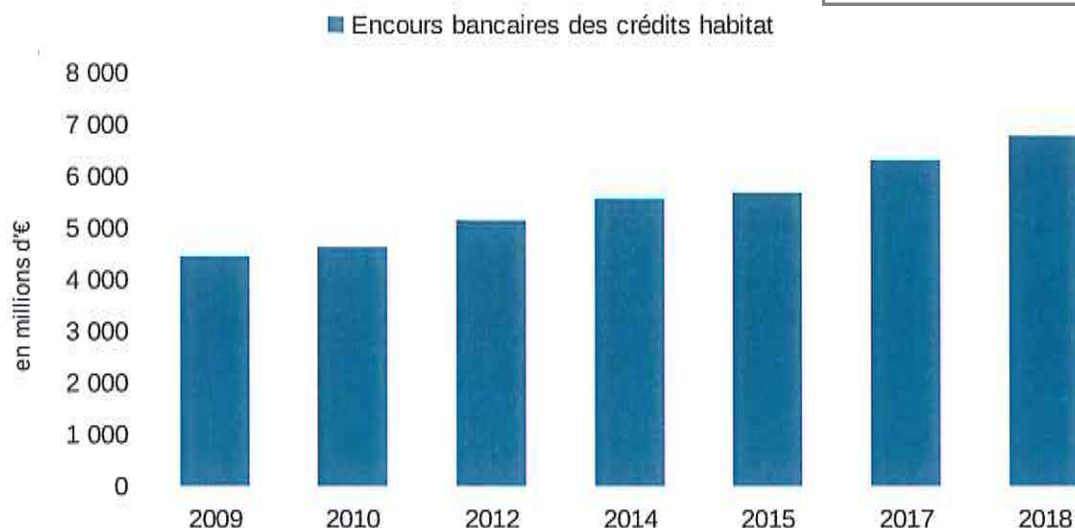
## Le chômage

Le nombre de chômeurs (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A) qui était d'environ 80 000 en 2007 est de 137 000 au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. La situation s'est même dégradée pour atteindre 138 000 demandeurs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.



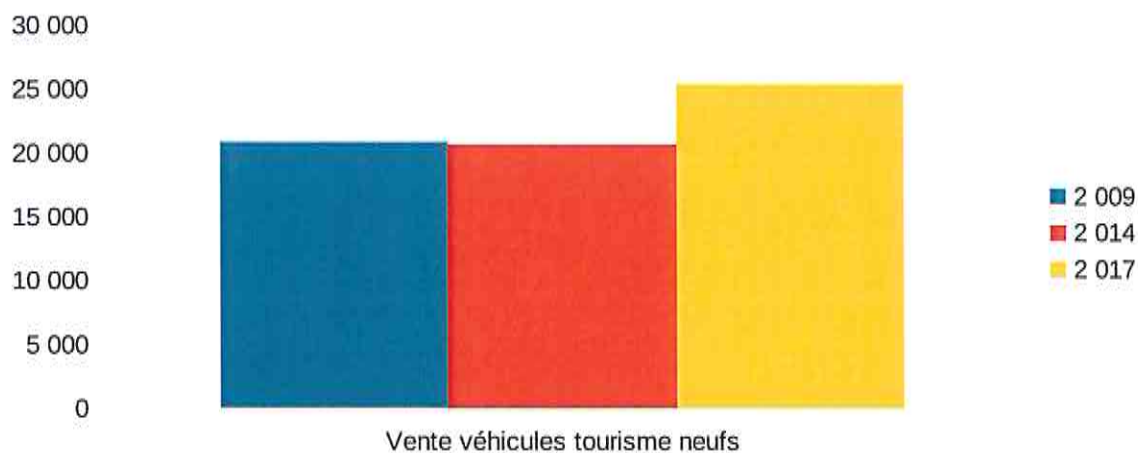
Les effectifs du BTP qui étaient d'environ 24 000 en 2008, avant la crise, se situent à 17 500 au 3<sup>ème</sup> trimestre de 2018. Nous mesurons une reprise et une lente progression depuis 2014. Cependant, retrouverons nous les niveaux de 2008 un jour ?

D'autres indicateurs nous laissent présager d'une consolidation de ces effectifs. Les taux d'intérêt historiquement bas et les encours bancaires de crédits à l'habitat pour les particuliers qui progressent en valeur, devraient soutenir le secteur du BTP.



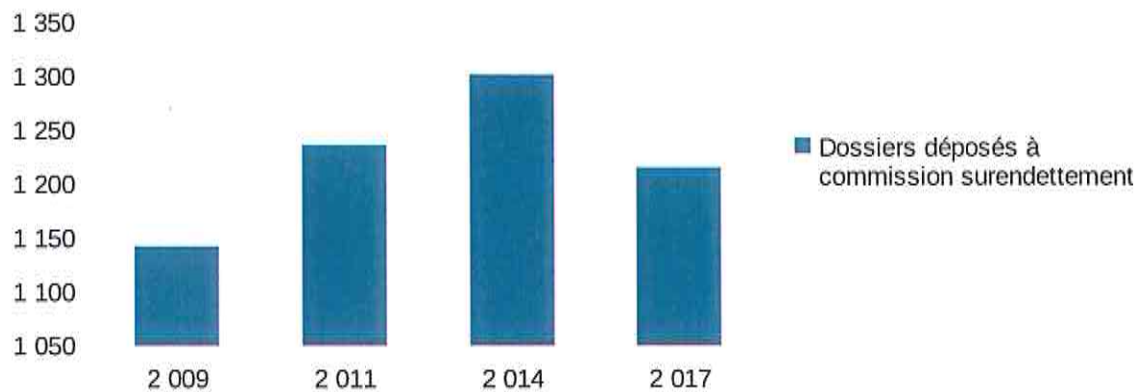
**La consommation des ménages**

Les ventes de véhicules de tourisme neufs, qui se chiffraient à 25 000 véhicules par an avant la crise en 2008, avaient fortement diminué autour des 20 000 jusqu'en 2014. Depuis, la reprise est nette et nous atteignons des ventes au-delà des 25 000 unités en 2017.



Le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement a diminué en 2017, toutefois la situation reste fragile et ce sont plus de 1 200 dossiers qui ont été enregistrés cette année.

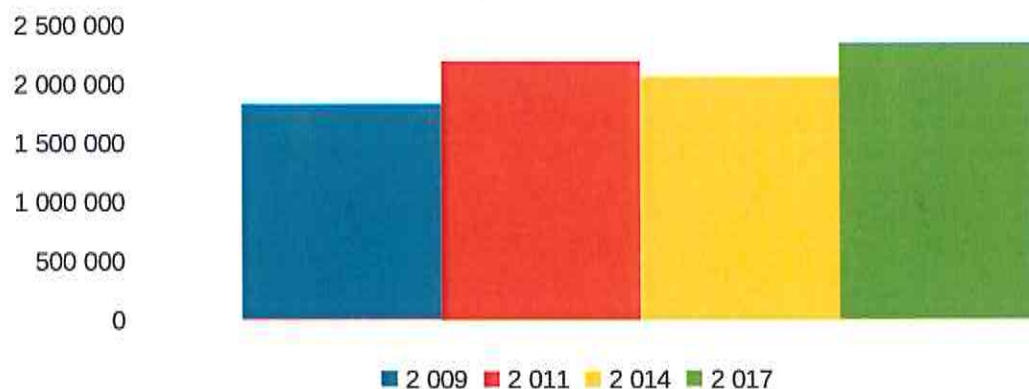
### Dossiers déposés à la commission de surendettement à la Réunion



### Le tourisme

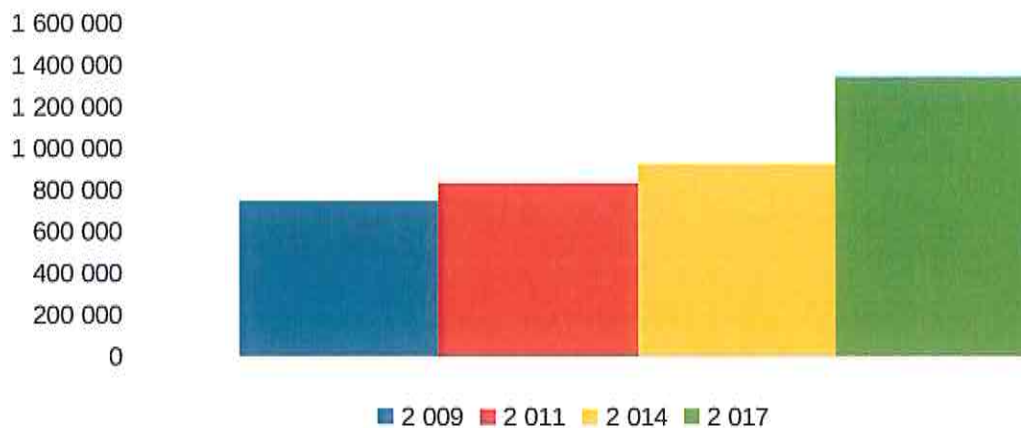
Le trafic passager aéroportuaire a progressé de façon significative en 2017. En effet, le nombre de passagers enregistrés aux aéroports de La Réunion a augmenté de 13 % entre 2014 et 2017. Alors que nous enregistrons 1,8 million de passagers en 2009, ce chiffre était de 2,3 millions en 2017 et devrait être supérieur en 2018 au vu des résultats sur les 3 premiers trimestres.

### Nombre total de passagers par an à la Réunion



Ces bons chiffres profitent aux hôtels et structures d'hébergements de La Réunion, dont le nombre de nuitées a augmenté de 44% entre 2014 et 2017. En 2017, ce sont un peu plus de 1,3 million de nuitées qui ont été payées, contre 0,9 million en 2014.

## Nombre de nuitées dans l'hôtellerie à la Réunion



## **II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ**

A l'heure où ce rapport est présenté, les comptes 2018 ne sont pas encore arrêtés. Les opérations de clôture des comptes ont pris du retard entre l'ordonnateur et le comptable public.

### **A/ Les tendances**

Sur le plan des recettes réelles de fonctionnement, nous avons connu une forte baisse entre 2017 et 2018 (- 4 M€).

Le niveau de nos recettes réelles de fonctionnement a péniblement atteint 46,6M€ en 2018, contre 46,8 M€ en 2015.

La baisse des recettes de fonctionnement nous contraint à réduire les dépenses du service public communal.

Depuis 2014, nous avons agi à de multiples reprises pour contenir, voire diminuer nos dépenses de fonctionnement.

Ainsi, nos dépenses de fonctionnement qui atteignaient 45,4 M€ en 2014 sont passées à 44,8 M€ en 2018. Cela signifie qu'en moyenne nos dépenses n'augmentent plus, mais diminuent. Nous nous inscrivons dans un plan d'économies et de restrictions depuis 2014. Nous faisons fonctionner les services publics avec moins de moyens et des prix qui augmentent.

Toutefois, les recettes ont tendance à diminuer plus rapidement, ce qui nous interroge sur notre capacité à réagir rapidement et à préserver la qualité du service public.

Sur le plan des réalisations d'investissement, l'exercice 2018 a été marqué par :

- la fin des travaux de la médiathèque ;
- la reprise des travaux de la crèche de Vincenzo ;
- des participations importantes aux opérations de logements portées par les SEM ;
- des opérations de modernisation de notre réseau routier (externalisées et en régie).

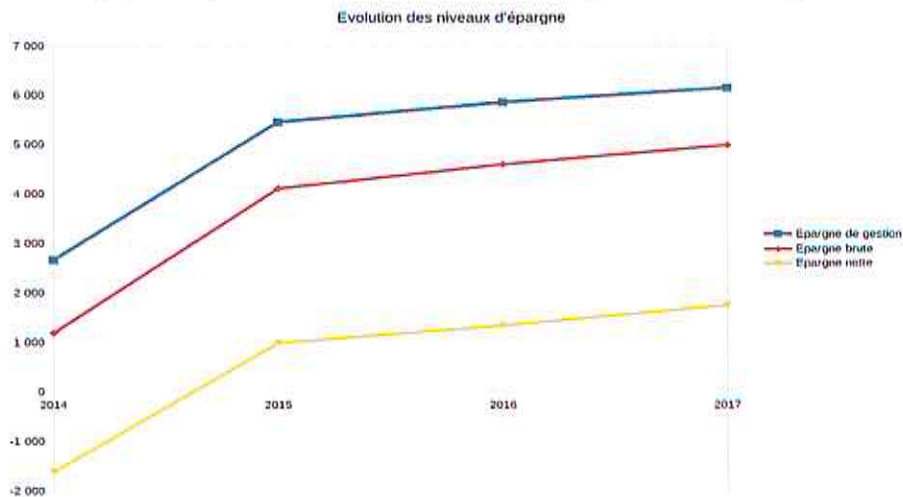
Sur le plan des emprunts, nous avons signé un emprunt de 3,4M€ auprès de l'AFD. Les fonds n'ont pas été mobilisés sur l'exercice 2018 mais en 2019.

Les remboursements d'emprunt étant plus importants que les emprunts nouveaux qui sont nuls, la Commune va fortement se désendetter en 2018.

Nos réalisations en investissement et la baisse de nos recettes ont pour conséquence de diminuer nos excédents et notre trésorerie.

## B/ Les niveaux d'épargne

Les niveaux d'épargne de la Commune continuent à progresser jusqu'en 2017. Une fois les comptes 2018 arrêtés, l'analyse financière nous permettra de mettre à jour les niveaux d'épargne en 2018. D'ores et déjà, nous pouvons indiquer que les épargnes vont se dégrader.



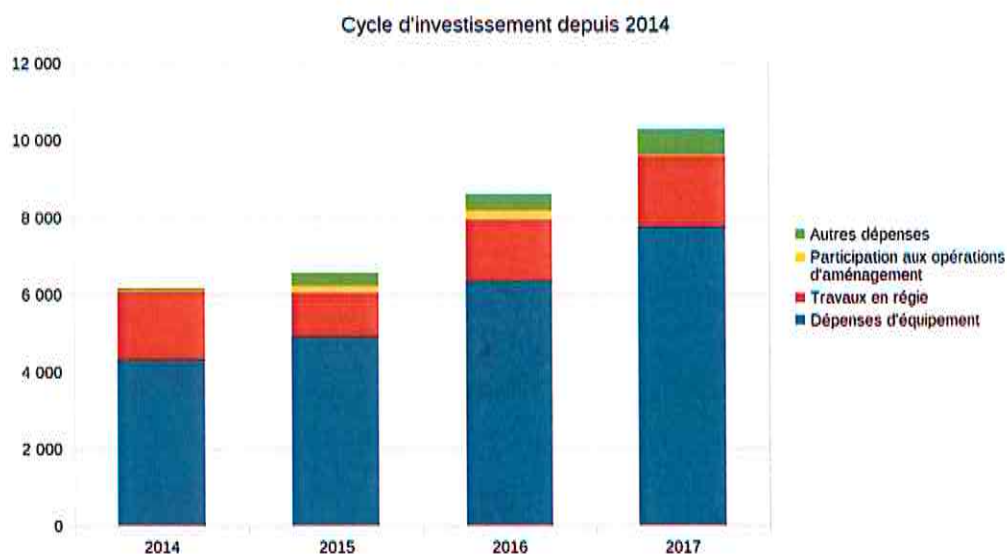
## C/ Le ratio encours de dette / épargne brute

Ce ratio aussi appelé ratio de désendettement permet de mesurer notre capacité de remboursement de la dette. Il s'est lui aussi amélioré depuis 2015 et se situe à 8 années en 2017.

## D/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement avaient connu un ralentissement en 2013, depuis nous connaissons une progression continue. En 2017, la barre des 10 millions d'€ d'investissement a été passée.

Nous devrions avoir une légère baisse des dépenses d'investissement en 2018.

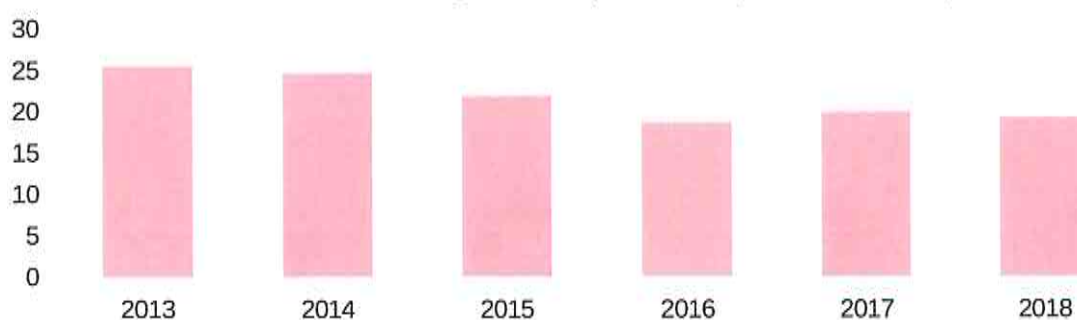


## E / Indicateurs de comptabilité

D'autres indicateurs permettent d'apprécier l'organisation et la tenue de la comptabilité.

Ainsi, le délai global de paiement des entreprises a légèrement diminué passant de 19,8 jours en 2017, à 19,1 jours en 2018, bien en dessous du délai légal maximum à savoir 30 jours. Notons que les communes de 10 000 à 49 999 habitants en France avaient un délai moyen de 27,6 jours en 2018. Contrairement à bons nombres de collectivités, la Commune de Saint-Joseph paie les entreprises dans des délais très courts.

Evolution du délai global de paiement (source DRFIP)



### **III) L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2019**

#### **A/ Les recettes de fonctionnement**

Le budget 2019 sera voté en avril, et la collectivité reste en attente de la notification des recettes de la DGF. Sur la base de nos hypothèses, nos recettes réelles de fonctionnement devraient fortement diminuer en 2019.

**Nous prévoyons de budgétiser un volume de recettes de 45 M€ en 2019. Il faut remonter à avant 2014 pour retrouver un niveau de recettes aussi faible.**

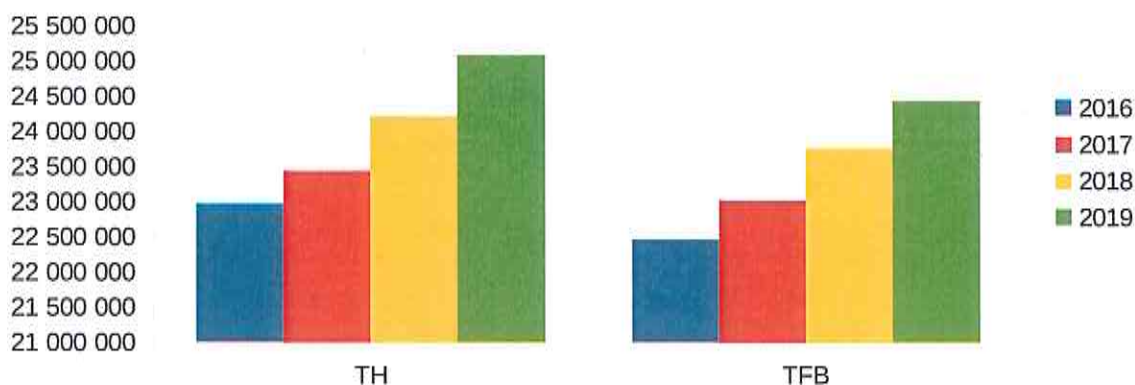
**Compte tenu de ces contraintes, nous serons amenés à reprendre les excédents de 2018 par anticipation au Budget primitif 2019.**

#### **La fiscalité**

Les bases prévisionnelles de fiscalité directe pour 2019 ont été notifiées début mars par les services de l'Etat. Ainsi, les bases de taxe d'habitation augmentent de 3,5 % tandis que celles sur le foncier bâti augmentent de 2,78 %.

L'évolution des bases devrait dynamiser nos recettes d'environ 400 000 € en 2019 à taux constants.

## Evolution des bases de fiscalité directe



### La Commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité directe en 2019.

L'année 2019 est la 2ème année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, qui vise à dégrever 80 % des assujettis à la taxe. Cette année, les foyers qui ont bénéficié du dégrèvement à hauteur d'1/3 en 2018, verront leur dégrèvement monter à 2/3, ce qui aura pour conséquence de diminuer le montant payé par ces foyers.

D'après les éléments communiqués par le Direction Générale des Finances Publiques, en 2018, environ 7 600 foyers ont bénéficié d'un dégrèvement total de 793 062 €, soit en moyenne 104 € de baisse de la taxe par foyer.

Cette mesure devrait être compensée à l'euro près par l'État envers la commune jusqu'en 2020. Ainsi, la Commune ne devrait pas voir son produit fiscal diminuer jusqu'en 2020.

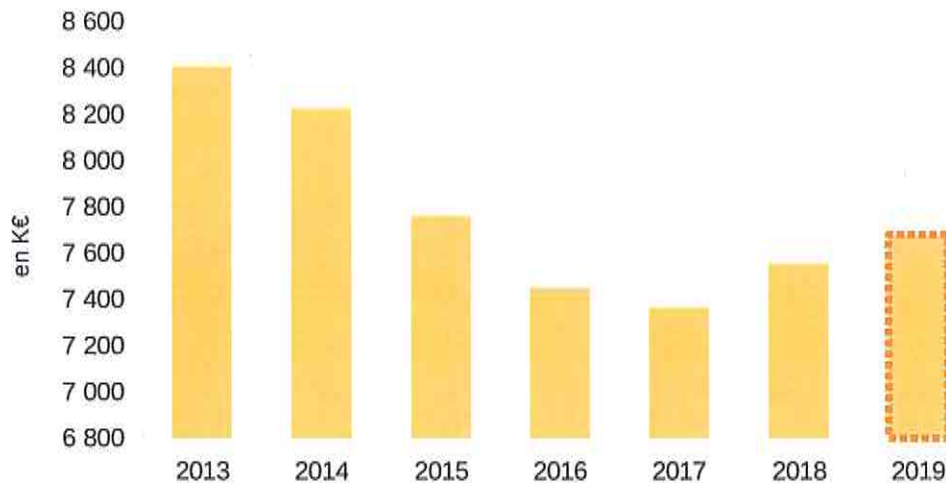
Ajoutons que l'État devrait compenser également la croissance du produit fiscal résultant de l'évolution des bases (constructions nouvelles et revalorisation des valeurs locatives). Cependant, nous n'avons aucune visibilité au-delà de 2020. **La compensation à l'euro, dynamique des bases comprises, sera t-elle assurée en 2021 et au-delà ?**

### La Dotation Globale de Fonctionnement

La contribution au redressement des finances publiques qui avait débuté en 2014 s'est achevée en 2017. Cette contribution s'est matérialisée pour notre commune par une baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 8,4M€ en 2014, à 7,3M€ en 2017, soit une baisse de plus d'1M€.

Depuis 2018, nous connaissons une croissance de cette recette. Elle devrait progresser légèrement en 2019 (+ 120k€). En effet, à l'heure où ce rapport est rédigé, la collectivité n'a toujours pas notification du montant définitif par les services de l'État.

## Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement



### L'octroi de mer

L'octroi de mer représente une de nos principales ressources de fonctionnement (25%). Cependant, depuis la crise de 2008, nous avons connu deux baisses de cette recette, dont le volume est fortement lié à l'activité économique de notre département.

La crise récente des « gilets jaunes » a amené la Région à proposer une réforme de l'octroi de mer visant à redonner du pouvoir d'achat aux réunionnais. Cela pourrait se traduire par une baisse des taux de cette taxe, qui aurait pour conséquence une baisse des ressources des communes. A l'heure de la préparation du budget 2019, les services de l'État ont notifié une progression prévisionnelle de la recette d'octroi de mer qui devrait se chiffrer autour de 13M€, soit une progression de 400k€.

Quelles sont les mesures envisagées par la Région et quel en est le calendrier de mise en œuvre ? La commune peut-elle monter son budget avec un produit d'octroi de mer en hausse en 2019 ?

La Commune a subi une baisse de cette recette en 2018 de 230 000 €, qui était liée aux critères de répartition de la recette entre les collectivités, dont un qui nous pénalisait à savoir le critère dépenses N-3.

Ainsi, plus une collectivité dépense et plus elle a d'octroi de mer. La Commune de Saint-Joseph ayant fortement réduit ses dépenses en 2015, elle se retrouvait pénalisée par une baisse en 2018. A l'heure où les dépenses publiques doivent être maîtrisées, on s'interroge sur la pertinence de ce critère.

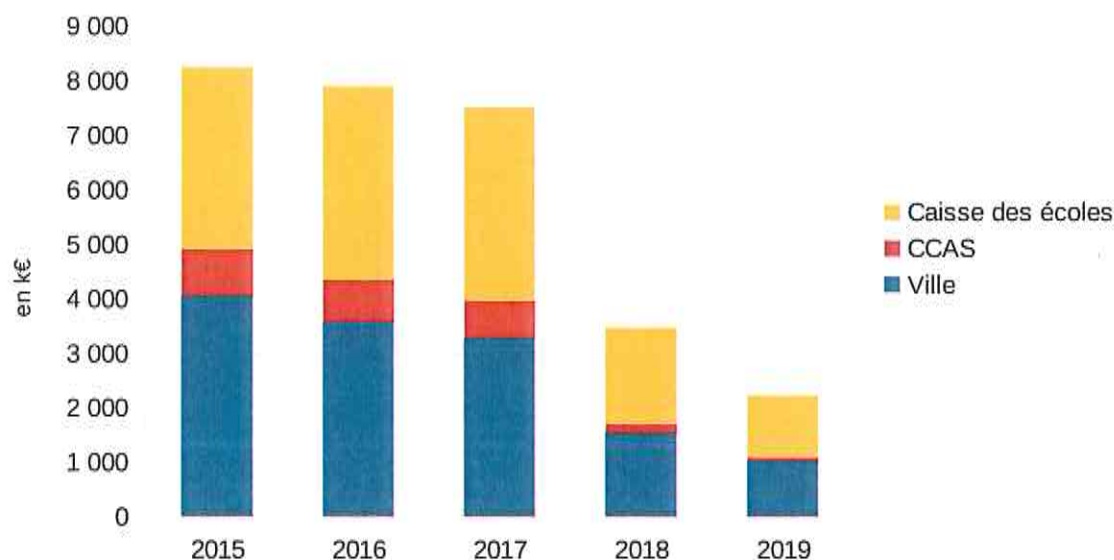
### Les recettes d'emplois aidés

Les emplois aidés permettaient jusqu'à présent au service public communal de fonctionner au quotidien. La suppression annoncée de ces emplois, qui passera par une baisse en volume, doublée d'une baisse de la participation de l'État, remet en question le modèle du service public à La Réunion qui prévaut depuis des dizaines d'années. Ces contrats aidés ont permis d'assurer le service public jusqu'à présent, tout en répondant à une demande sociale sans hausse des taux d'imposition.

En 2015, les recettes d'emplois aidés représentaient 8,2M€ dans les budgets de la Ville, du CCAS et de la Caisse des écoles. En 2019, les prévisions des recettes d'emplois aidés s'établissent à 2,2M€, soit une baisse de + de 6M€ en 4 ans, sans commune mesure avec la baisse de la DGF.



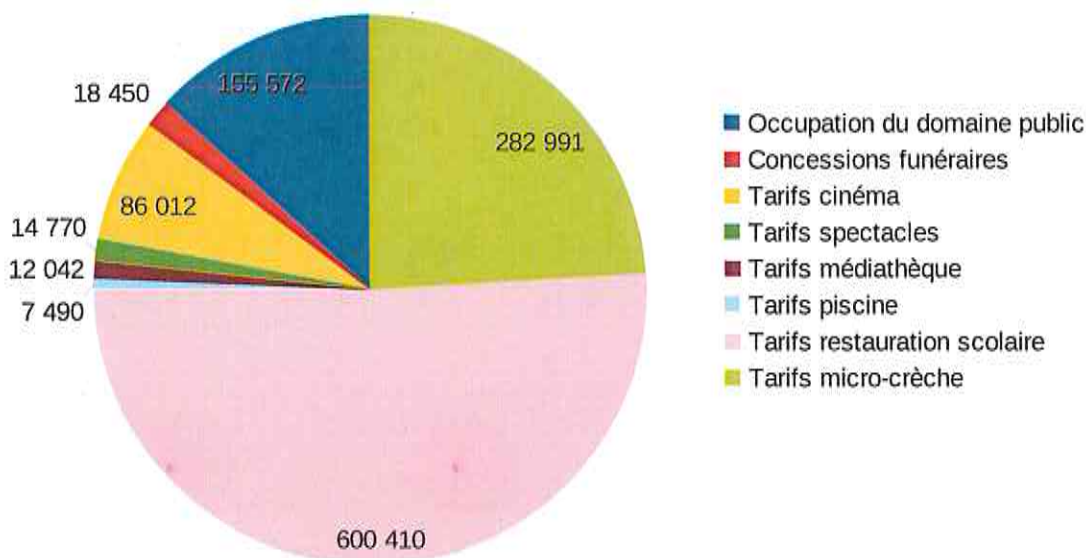
### Evolution des recettes d'emplois aidés



### La politique tarifaire des services

Les tarifs d'occupation du domaine public font l'objet de délibération annuelle du conseil municipal afin d'en fixer les montants. Il n'est pas prévu d'augmenter ces tarifs en 2019. Les montants encaissés en 2018 (non définitifs) sont présentés dans le graphique ci-dessous.

### Tarifs municipaux



## **B/ Les dépenses de fonctionnement**

Entre 2014 et 2018, nos dépenses réelles de fonctionnement ont connu une baisse de 1,14 %.

L'ensemble des services communaux est amené à réaliser des économies sur le fonctionnement depuis des années.

Toutefois, il s'avère que ces mesures et plans d'économies pourraient être insuffisants au regard de la baisse des recettes qui s'amplifie depuis 2 ans.

Sur l'exercice 2019, il est prévu, comme mesure forte, la suppression du service Périscolaire créé en 2013. Nous ne bénéficions plus du fonds de soutien de la part de l'État, ni d'aides de la CAF sur ce service.

Ainsi, nous nous dirigeons vers :

- une baisse des charges à caractère général ;
- une baisse des subventions à la Caisse des écoles et au CCAS ;
- une évolution faible des frais de personnel et des subventions aux associations.

Nos dépenses réelles de fonctionnement devraient évoluer de -1,04 % (Budgété 2018 à BP 2019).

## **C/ Les dépenses d'investissement**

Au chapitre des investissements, 2019 verra la concrétisation des travaux de route :

- rue Henry Payet ;
- route Leconte de Lisle ;
- opérations Arrange Nout Kartié ;
- rue Jean Albany.

De nombreux travaux d'équipements publics sont prévus également :

- espace de street workout, skate park et aire de jeux ;
- salle de réception de la croisée ;
- fin des travaux du bassin d'apprentissage de Jean Petit ;
- clôture administrative des dossiers médiathèque et crèche de Vincenzo.

Après une expérimentation réussie en 2018, les opérations Arrange Nout Kartié, réalisées en régie par l'entreprise municipale, devraient atteindre un rythme de croisière avec un objectif de réalisation de 30 km de voiries rénovées en 2019.

## **D/ Les recettes d'investissement**

Nombre de travaux prévus bénéficiant de financements en 2019.

Ainsi, le Plan de Solidarité Territoriale du Conseil Départemental permettra la réalisation des opérations suivantes :

- arrange Nout Kartié (secteur ouest, centre et est) ;
- rue Jean Albany ;
- route Leconte de Lisle ;
- salle de réception de la croisée.

Le Plan de Relance Régional sera sollicité sur les opérations suivantes :

- salle de réception de la croisée ;
- espace de street workout, skate park et aire de jeux ;
- toiture du gymnase Henry Ganofsky,
- fin des travaux de la médiathèque ;
- bassin d'apprentissage de Jean-Petit.

La Commune bénéficiera enfin du soutien de la CAF sur la fin des travaux de la crèche de Vincendo.

Nous escomptons un retour favorable de l'État sur les demandes de financement au titre du fonds FEI et DSIL.

Les autres recettes d'investissement sont constituées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, du FRDE et des cessions foncières principalement.

Au chapitre des emprunts et du besoin de financement, après une année de désendettement et de besoin de financement négatif en 2018, nous prévoyons un recours à l'emprunt de 4M€ au budget primitif 2019, pour un remboursement de 3,5M€. Le besoin de financement serait donc de 0,5M€ pour le moment, étant entendu que le recours à l'emprunt pourrait être inférieur à 4M€ en fonction des besoins en trésorerie.

### **E/ Les relations financières avec l'EPCI**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la CASud est désormais compétente en lieu et place des communes sur :

- le soutien à l'office de tourisme ;
- et l'aménagement de la ZAC des Grègues 2.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la CASud a récupéré également le transfert de la compétence GEMAPI.

Les évaluations des charges transférées ont été faites au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Ainsi, la Commune devrait bénéficier d'une attribution de compensation positive en fonctionnement en 2019, mais devra verser une attribution de compensation d'investissement à la CASud, comme exposé dans le tableau ci-dessous.

Attribution de compensation	2018	2019	2020
Fonctionnement	242 152	255 412	255 412
Investissement	-251 576	-51 576	-1 051 576

## **IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

### **A/ Les autorisations de programme**

Le budget principal compte aujourd'hui 5 autorisations de programme/crédits de paiement ouvertes.

Il s'agit de :

- la construction de la médiathèque ;
- l'acquisition des collections de la médiathèque ;
- la construction de la crèche de Vincendo ;
- les études d'endiguement de la rivière des Remparts ;
- l'aménagement de la route Leconte de Lisle.

L'autorisation de programme relative à la construction de la médiathèque devrait être clôturée en 2019 ; il en va de même pour l'acquisition des collections dédiées.

L'autorisation de programme relative aux travaux de construction de la crèche de Vincendo devrait également être clôturée dans l'année, sauf retards dans la clôture administrative des marchés publics.

S'agissant des études d'endiguement de la rivière des Remparts, il sera proposé de clôturer cette autorisation de programme dont les contrats sont transférés à la CASud dans le cadre de la GEMAPI.

Enfin, la dernière AP/CP qui concerne les travaux d'aménagement de la route Leconte de Lisle pourrait être clôturée également dans la mesure où les marchés attribués sont bien inférieurs aux estimations, tant en ce qui concerne les montants que les délais.

**B/ Le plan de financement des autorisations de programme**

Les plans de financement initiaux de ces opérations présentaient une participation de nos partenaires :

- à hauteur de 86 % pour la médiathèque (Région et DACOI)
- à hauteur de 76 % pour la crèche de Vincendo (CAF) ;
- à hauteur de 70 % pour les études d'endiguement de la rivière des Remparts (Etat, FEDER) ;
- à hauteur de 60 % pour les collections de la médiathèque (Etat) ;
- à hauteur de 62 % pour la route Leconte de Lisle (Département et CASud).

**V) STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE**

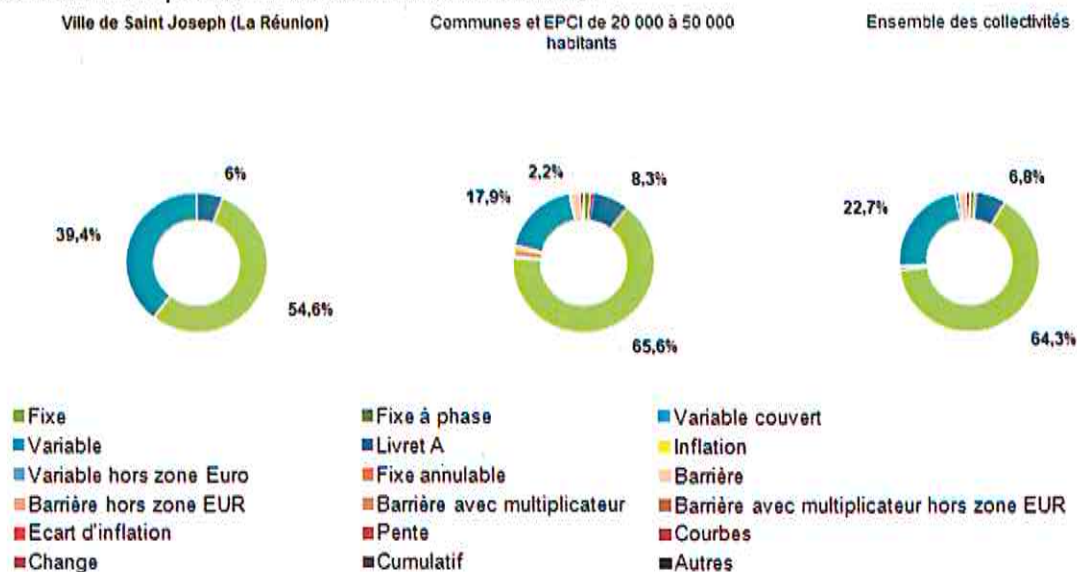
**A/ Encours de dette total**

La dette communale sur le budget principal présente au 31/12/2018 un encours total de 36 582 972 € contre 39 953 918 € au 31/12/2017.

Cette dette est constituée par 33 lignes de contrats souscrits auprès de différentes banques.

**B/ Stratégie de taux**

Notre stratégie de taux consiste à tendre vers une part de l'encours de 40 % à taux variable et 60 % fixe (dont livret A quasi fixe). Cette structure pour 2018 est présentée dans le graphique ci-dessous en comparaison avec d'autres collectivités :



Cette stratégie nous permet de profiter de la baisse des taux sur les emprunts variables depuis quelques années et de payer des frais financiers peu élevés. Ainsi, le taux moyen de notre dette était de 2,78 % en 2018, contre 2,79 % en 2017.

Dans le détail, nous nous apercevons que notre dette variable a un taux moyen de 0,98 %, tandis que la dette à taux fixe nous coûte 4,23 % en intérêt moyen et les emprunts indexés sur le livret ont un taux moyen de 1,7 %.

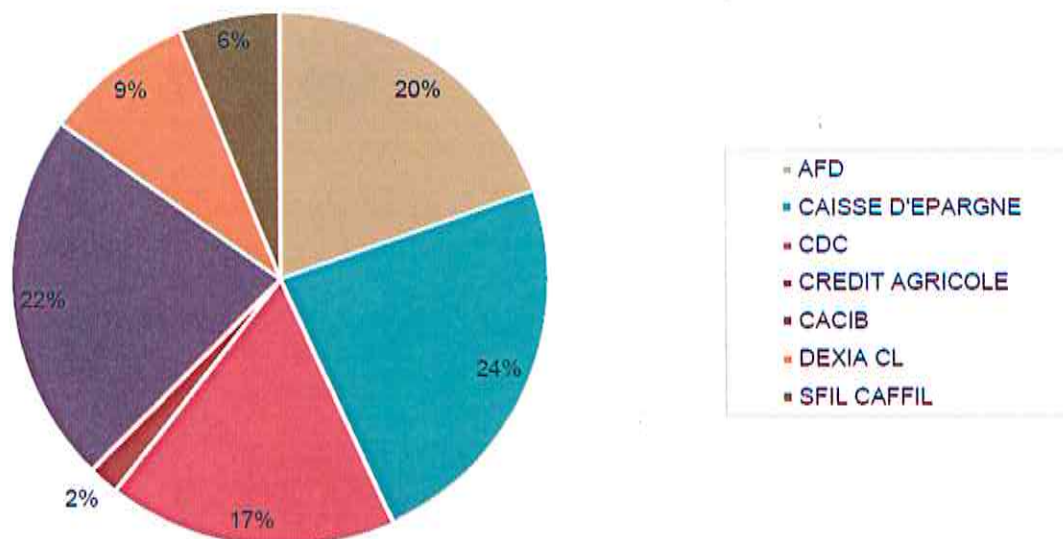
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	19 736 868,00	53,95 %	4,23 %
Variable	14 612 744,00	39,94 %	0,98 %
Livret A	2 233 361,00	6,10 %	1,70 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>36 582 972,00</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,78 %</b>

A moyen terme, les tendances sont à une remontée des taux, ce qui signifie un renchérissement de notre dette variable. Il sera opportun de consolider certaines lignes d'emprunt variables en taux fixe dans les années à venir si ces tendances venaient à se confirmer.

### C/ Dette par prêteur

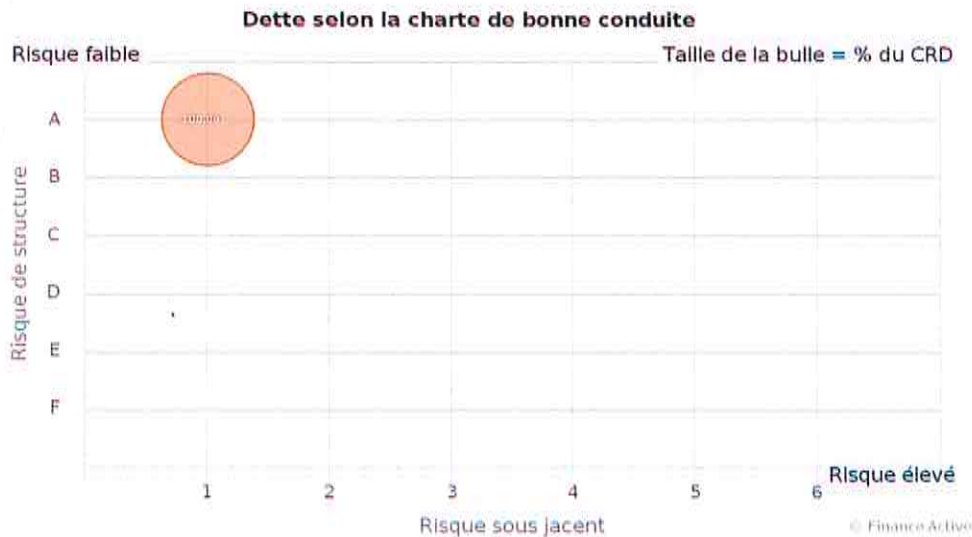
Dans la mesure du possible, l'objectif est de diversifier l'encours de dette auprès de différents établissements bancaires. Cependant, le contexte depuis la crise de 2008 ne permet plus cette diversification et cette mise en concurrence. Toutefois, notre dette est répartie de façon relativement équilibrée entre les différents prêteurs de la place.

Nos principaux prêteurs sont la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, l'AFD et la Caisse des Dépôts et Consignations.



## D/ Risques sur la dette

Notre dette est classée à 100 % en 1A selon la charte de bonne conduite, c'est-à-dire « risque faible », comme le montre l'infographie ci-dessous.

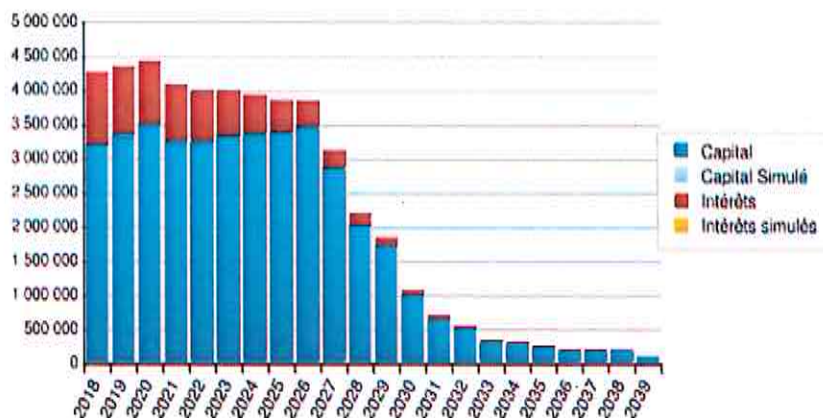


La Commune ne dispose d'aucun emprunt structuré (emprunt dit toxique) et toute la dette est sécurisée en risque faible.

## E/ Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est présenté dans le graphique ci-dessous. Si la Commune arrête d'emprunter, elle pourrait se désendetter rapidement dans la mesure où nous avons un amortissement en capital supérieur à 3 millions d'€ par an.

### Flux de remboursement



## **VI) LES DEPENSES DE PERSONNEL**

La masse salariale poursuit son mouvement de mutation et d'adaptation engagée depuis fin 2017, du fait de la disparition des contrats aidés dans leur forme traditionnelle.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de personnel constituera, cette année encore, un enjeu majeur tant pour le maintien du service public, que pour la maîtrise des équilibres budgétaires.

### **A/ La disparition des contrats aidés et l'institution des Parcours Emploi Compétences**

La masse salariale subit toujours 3 événements majeurs survenus en 2018 :

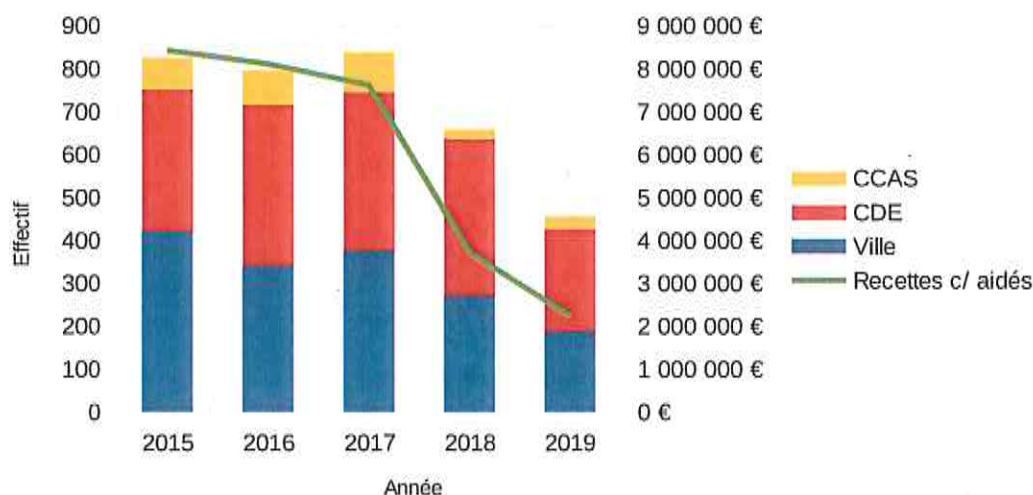
- Annoncée dès le second semestre de l'année 2017, la forte baisse des financements des contrats uniques d'insertion est effective depuis 2018. La participation de l'État est ainsi passée d'une moyenne de 80 % - dans la limite de 22 heures hebdomadaires – à un taux de base de 50 % - dans la limite de 21 heures hebdomadaires, soit une baisse de 37,5 %.
- Les nouvelles mesures gouvernementales développées dans la circulaire ministérielle du 11 janvier 2018 relatives aux Parcours Emploi Compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi a placé le demandeur d'emploi au centre du dispositif avec des obligations de formation renforcées. Ainsi, au-delà de la réduction des recours à ce type d'emplois afin de ne pas alourdir le résiduel restant à charge de la collectivité, la dotation des « enveloppes PEC » est octroyée plus difficilement par la DIECCTE et Pôle emploi et conduisent donc de manière automatique à une forte réduction des contrats (nouveaux ou renouvellements).
- Le dispositif des emplois d'avenir s'est éteint en 2018. Le budget 2019 s'est donc construit sans aucune recettes relatives aux emplois d'avenir.

### **B/ L'évolution des effectifs d'emplois aidés**

Les effectifs des Parcours Emploi Compétences se situent en ce début d'année 2019 à 186 alors qu'ils étaient à 342 (contrats unique d'insertion et emplois d'avenir) il y a 2 ans (soit – 46%). Les recettes font également l'objet d'une baisse similaire en passant de 3,3 millions d'euros à 0,9 million d'euros en 2019, soit une chute de – 71,5 % en 2 ans.

De manière consolidée sur les 3 entités Ville – Caisse des écoles – CCAS, l'évolution des effectifs et des recettes contrats aidés se décompose comme suit :

### Evolution des effectifs et des recettes contrats aidés



Alors que les effectifs des contrats aidés ont baissé de 45 % en 4 ans, les recettes y afférents ont chuté de 73 % sur la même période.

#### **C/ Les éléments d'évolution réglementaires**

En ce qui concerne les agents de droit public, leur point d'indice est toujours gelé mais la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) est à nouveau effectif depuis janvier. L'augmentation du SMIC s'est faite sur la base de l'inflation, soit 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **D/ L'impact des contraintes budgétaires**

Dans ce contexte, continuer à maintenir la qualité du service public rendu aux usagers constitue un véritable défi. L'organisation de l'entreprise municipale a été repensée. La mutualisation sera encore accentuée et certains services sont amenés à disparaître.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire du 25 janvier 2019, les remplacements des contrats PEC du périscolaire ont été stoppés et à compter du milieu de cette année les agents permanents affectés au périscolaire au sein de la Caisse des écoles feront l'objet d'une réintégration dans le budget de la Ville.

Ainsi, l'activation des leviers relatifs à la mobilité interne (redéploiements et mutualisation) permettront de continuer à assurer un niveau de qualité minimal du fonctionnement des services publics, notamment au sein des services techniques (entreprise municipale et opérations « Arrange Nout Kartié »), de la médiathèque du Sud Sauvage. Quant au fonctionnement de la nouvelle crèche de Vincendo, le mode de gestion retenu est la délégation de service public (procédure en cours) et le personnel actuel des micro-crèches feront l'objet d'un transfert au sein du concessionnaire qui sera retenu à compter de septembre 2019.

Cette année encore, la maîtrise de l'évolution de la masse salariale constitue donc un enjeu majeur.

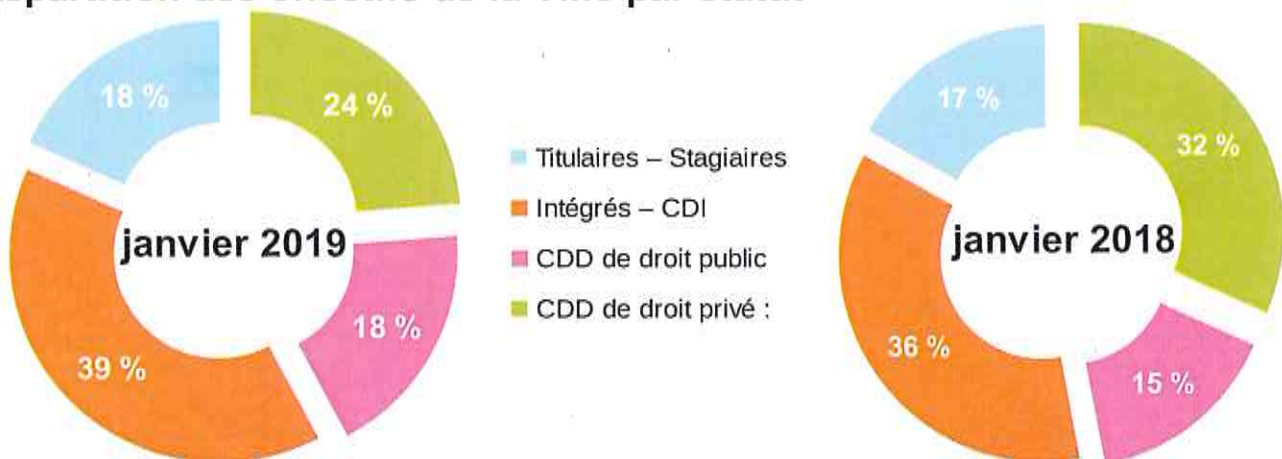


## E/ Les principales données chiffrées

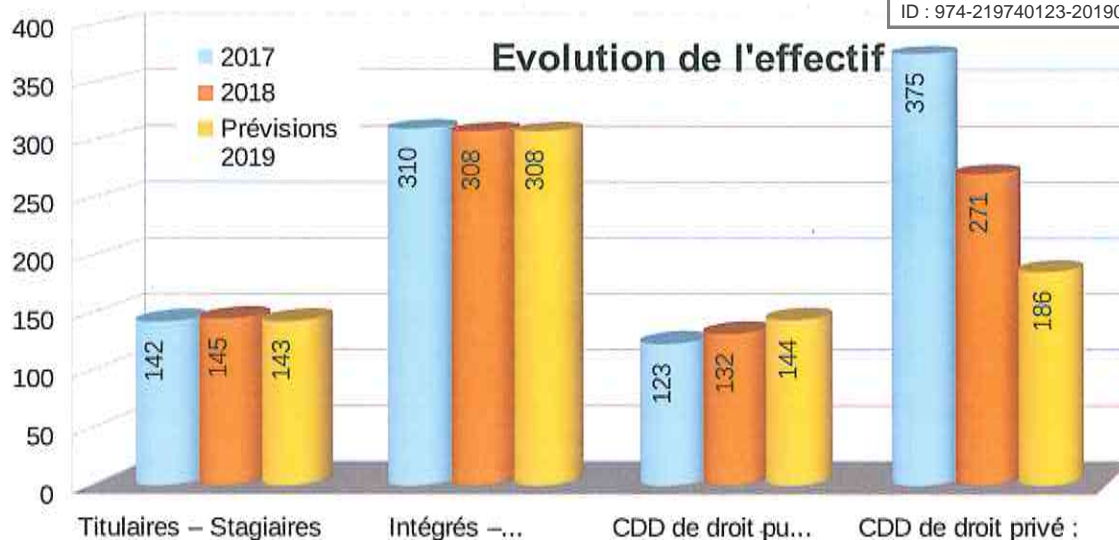
TABLEAU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 (VILLE)							
	2017		2018		Prévisions 2019		Prévisionnel Janvier 2020
	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique
Titulaires – Stagiaires	142	138	145	142	143	142	140
Intégrés – CDI	310	300	308	300	308	300	320
CDD de droit public	123	100	132	120	144	135	159
CDD de droit privé :	375	251	271	201	188	140	153
· Contrat unique d'insertion / PEC	310	195	232	167	181	135	148
· Emploi d'avenir	60	51	34	29	0	0	0
· Apprentis	3	3	2	2	3	3	3
· Adulte-relais	2	2	3	3	2	2	2
<b>TOTAL agents communaux</b>	<b>950</b>	<b>789</b>	<b>856</b>	<b>763</b>	<b>781</b>	<b>717</b>	<b>772</b>
COUT	24 912 412 €		23 700 000 €		24 068 605 €		
Autres :	13	5	22	22	15	15	22
· service civique	3	3	22	22	15	15	15
· stagiaire formation professionnelle/ agents recenseurs/ vacataire	10	2	0	0	0	0	22
Avantages en nature (repas) Ville	39	2 035,10 €	39	1 766,96 €	41	1 916,25 €	

Les effectifs CDD de droit privé continuent leur décroissance compensée partiellement par une augmentation des effectifs CDD de droit public sur des emplois indispensables au fonctionnement du service public.

## Répartition des effectifs de la Ville par statut



Représentant encore un tiers des effectifs globaux en 2018, les effectifs des CDD de droit privé se situent en 2019 à un quart du personnel communal.



## VII) LE BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES POMPES FUNÈBRES

La Commune de Saint-Joseph ne compte plus qu'un seul budget annexe, à savoir celui de la régie des pompes funèbres ; les autres budget (eau, assainissement collectif et assainissement non collectif) ayant été transférés à la CASud en 2010.

Le budget de la régie des pompes funèbres retrace les opérations en section d'exploitation relatives :

- à l'encaissement des frais de fossoyage et des participations des familles pour la maison de veillée du Butor (en recettes) ;
- au paiement des frais d'obsèques pour les familles indigentes.

Il n'y a pas d'opération d'investissement sur ce budget ; les cimetières, patrimoine de la Commune, sont la propriété du budget principal. Les tarifs des concessions funéraires accordées aux familles étant encaissées également sur ce budget.

Les opérations de dépenses et recettes sur ce budget sont donc variables d'une année à l'autre et dépendent du nombre de décès sur la commune.